



Rapport financier 2022 du Département

SOMMAIRE

Préambule	page 3
Les grandes masses financières 2022	page 5
Les principaux équilibres et ratios financiers illustrés et commentés.....	page 6
Conclusion	page 17
Analyse financière des comptes du Département	page 18
Annexes.....	page 22

PREAMBULE

Conformément à l'article L.3121-21 du Code général des collectivités territoriales, il est présenté chaque année au Conseil départemental un rapport sur la situation financière du Département.

Le budget consolidé du Département de l'Isère comprend :

- **le budget principal, objet du présent rapport (nomenclature M52),**
- et 4 budgets annexes, destinés à distinguer la comptabilité de certains services locaux spécialisés (synthèse des comptes en annexe 1) :
 - o boutique des musées (nomenclature M52),
 - o laboratoire vétérinaire (nomenclature M52),
 - o cuisine centrale (nomenclature M52),
 - o aménagement numérique (nomenclature M4).

Le contexte financier et social des Départements en 2022

Malgré un contexte économique dégradé et la montée de l'inflation, la situation financière des collectivités territoriales continue de s'améliorer. A propos des départements, la Cour des comptes souligne qu'en 2022, « les produits fiscaux ont augmenté de 2,1 milliards d'euros (+ 4,3 %) à périmètre constant. L'année 2021 avait été marquée par une croissance record des droits de mutation. En 2022, la progression des recettes fiscales traduit avant tout la dynamique de la TVA¹. »

Cette augmentation permet de compenser la hausse des dépenses de fonctionnement largement impactées par l'inflation et d'accélérer la croissance des investissements. Cette tendance favorable aux départements permet une augmentation significative de l'épargne brute (+ 5,8 % par rapport à 2021) soit 12,2 milliards d'euros.

La situation financière et sociale du Département de l'Isère en 2022 (données et mode de calcul DGCL à partir des comptes de gestion)²

⇒ En 2022, les charges de fonctionnement augmentent modérément (+ 1,4 %) dans un contexte économique morose. Les dépenses sociales (y compris le personnel) représentent 67,3 % des dépenses de fonctionnement en hausse de 0,4 %. Les recettes de fonctionnement restent dynamiques (+ 5 %), en particulier la Fraction compensatoire de la TFPB (+ 9,6 %). En conséquence, l'épargne brute croît de 22,8 %, beaucoup plus que la moyenne des départements (+ 5,3 %). Elle permet un moindre recours à l'emprunt (- 44,4 %) pour financer les dépenses d'investissement.

⇒ La bonne situation financière du Département de l'Isère (avec une très bonne capacité de désendettement de 1,6 an) permet de maintenir sa capacité d'investissement.

¹ Les finances publiques locales 2023 – Cour des comptes – juillet 2023

² Rapport de l'observatoire des finances locales – DGCL – juillet 2023

Définition des concepts financiers

La section de fonctionnement enregistre les opérations courantes qui se renouvellent régulièrement et constituent des charges ou des produits à caractère définitif (subventions de fonctionnement à des organismes extérieurs, charges de personnel, fournitures, intérêts des emprunts).

La section d'investissement retrace les opérations relatives à la dette et au patrimoine, soit du Département lui-même (acquisitions, ventes, travaux), soit de tiers (subventions d'équipement versées). Ces opérations sont souvent étalées sur plusieurs années et peuvent être financées par l'emprunt.

L'épargne de gestion est la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de gestion de l'année (dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette).

L'épargne brute est la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement de l'année. Cet excédent dégagé sur le fonctionnement contribue au financement de la section d'investissement.

L'épargne brute d'une collectivité peut être rapprochée de la capacité d'autofinancement d'une entreprise.

Le taux d'épargne brute se définit comme le rapport de l'épargne brute aux recettes réelles de fonctionnement. Il est exprimé en pourcentage.

L'épargne nette est l'épargne brute moins l'annuité en capital de la dette.

Le fonds de roulement au 1^{er} janvier correspond au cumul des excédents ou déficits constatés sur les comptes administratifs des années antérieures.

Au 1^{er} janvier, le fonds de roulement équivaut au fonds de roulement au 31 décembre de l'exercice précédent.

Le taux d'endettement mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse. Il se détermine par l'encours de dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement.

LES GRANDES MASSES FINANCIERES 2022 DU DEPARTEMENT DE L'ISERE³

Données et mode de calcul du compte administratif (CA)

En 2022, les recettes totales (fonctionnement et investissement) du budget principal du Département s'élèvent à 1 536,7 M€ pour 1 473,0 M€ de dépenses (hors résultats antérieurs).

Les recettes de fonctionnement sont arrêtées à 1 429,2 M€ et les dépenses de fonctionnement à 1 155,9 M€.

L'épargne brute s'établit donc à 273,3 M€, en hausse de + 19 % par rapport à 2021, du fait de la croissance des recettes (+ 4,4 %), et d'une croissance moindre en dépenses (+ 1,5 %).

Le Département a réalisé 283,4 M€ de dépenses d'investissement, hors remboursement de la dette et hors OCLT⁴, en baisse de - 8,7 % par rapport à 2021. Les dépenses d'équipement directes et indirectes restent stables par rapport à 2021 à près de 264 M€ (+ 0,3 %), dont 153,2 M€ en crédits de paiement sur autorisations de programme (AP). Cette procédure permet à l'assemblée départementale de délibérer sur des projets réalisables sur plusieurs exercices. Au 31 décembre 2022, les autorisations de programmes (AP) votées atteignaient 1 847 M€, dont 668 M€ de stock restant à financer.

L'écart constaté entre les recettes et les dépenses totales, + 63,7 M€, impacte le fonds de roulement, celui-ci passant de 70,6 M€ à 163,0 M€ au 31 décembre 2022. Le fonds de roulement 2022 comprend + 28,8 M€ de reprise d'excédent du budget annexe Transisère clôturé en 2021.

Le Département de l'Isère conserve une situation financière saine. Il présente notamment un taux d'endettement (31 %) moins élevé que la moyenne des Départements de la même strate (46,8 %) (mode de calcul DGCL).

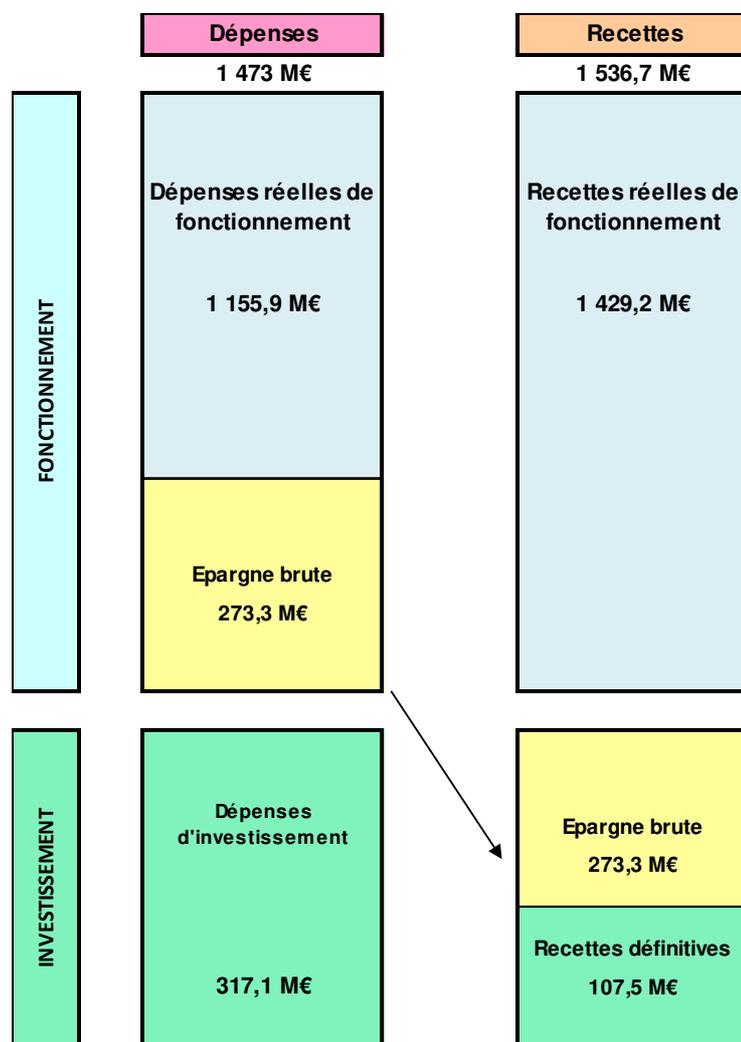
³ Données du compte administratif

⁴ Ouverture de Crédit Long Terme (crédit type revolving)

LES PRINCIPAUX EQUILIBRES ET RATIOS FINANCIERS

Données du compte administratif (budget principal)

1 - le schéma d'équilibre général pour 2022



Données du compte administratif, hors reprise des résultats antérieurs

Les recettes totales du budget principal du Département, qui s'élèvent en 2022 à 1 536,7 M€, sont composées à 93,0 % des recettes de fonctionnement (1 429,2 M€). Les recettes d'investissement atteignent 107,5 M€ et sont constituées essentiellement des participations et subventions reçues (51,2 M€) et par le tirage de l'emprunt (50,0 M€).

Les dépenses totales du Département s'établissent à 1 473,0 M€, dont 1 155,9 M€ de dépenses de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 317,1 M€, dont 283,4 M€ hors remboursement de l'emprunt bancaire. Elles sont essentiellement constituées de dépenses d'équipement directes (62,1 % soit 176,1 M€) et d'aides aux tiers (31 %, soit 88,0 M€).

2 - les recettes de fonctionnement en 2022

⇒ Une hausse des recettes liée à une fiscalité dynamique

Les dotations de l'Etat sont en légère baisse. La dotation globale de fonctionnement (DGF) diminue de - 0,3 %. La dotation générale de décentralisation (DGD) reste stable à 6,2 M€.

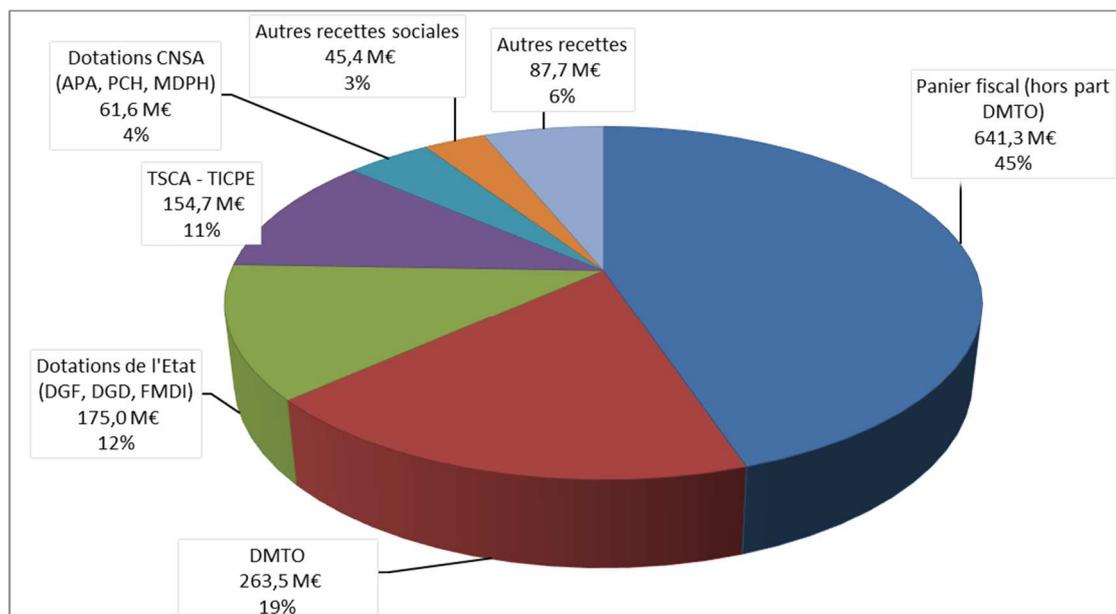
Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sont particulièrement dynamiques en 2022, en hausse de + 11,6 % par rapport à 2021 après une hausse de + 27,7 % entre 2020 et 2021. A noter que le Département a fait le choix d'augmenter le taux des DMTO en 2022, passant ainsi de 3,8 % à 4,5 %.

La réforme de la fiscalité directe a engendré depuis 2021 un remplacement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), transférée aux communes, par une fraction de TVA nationale.

Les composantes du « panier fiscal » sont constituées par :

- une fraction de TVA nationale dont le montant s'élève à 314,4 M€. Cette fraction de TVA évolue chaque année comme l'imposition nationale,
- les impôts économiques : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER). La CVAE, dont la dynamique est impactée par la crise sanitaire, subit une inflexion de - 1,4 % en 2022 (-1,2 % en 2021),
- le reversement d'une part de taxe sur les conventions d'assurance (TSCA),
- des dotations budgétaires de l'Etat : une dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et un versement au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) viennent assurer, pour chaque Département, la reconstitution du panier de ressources à la valeur 2010.

⇒ Structure et répartition des recettes de fonctionnement en 2022



▪ Le produit des contributions directes et de la fiscalité compensée (« panier fiscal »), s'élève à 641,3 M€ (614,1 M€ en 2021 hors part DMTO, soit + 4,4 %) :

- Fraction de TVA nationale, en remplacement de la TFPB : 314,4 M€, (+ 9,5 %, à périmètre équivalent)
- CVAE : 85,7 M€ (- 1,4 %),
- IFER : 12,0 M€ (+ 2,5 %),
- TSCA : 131,9 M€ (+ 1,0 %),
- DCRTP : 40,8 M€ (stable),
- FNGIR : 35,4 M€ (dotation figée),
- Frais de gestion de la TFPB : 15,3 M€ (+ 2,2 %),
- Allocations compensatrices de fiscalité : 5,6 M€ (stable).

La fiscalité directe et compensée représente 45 % des ressources de fonctionnement. La fraction de TVA, en remplacement de la TFPB transférée aux communes, représente environ 22 % des recettes de fonctionnement en 2022.

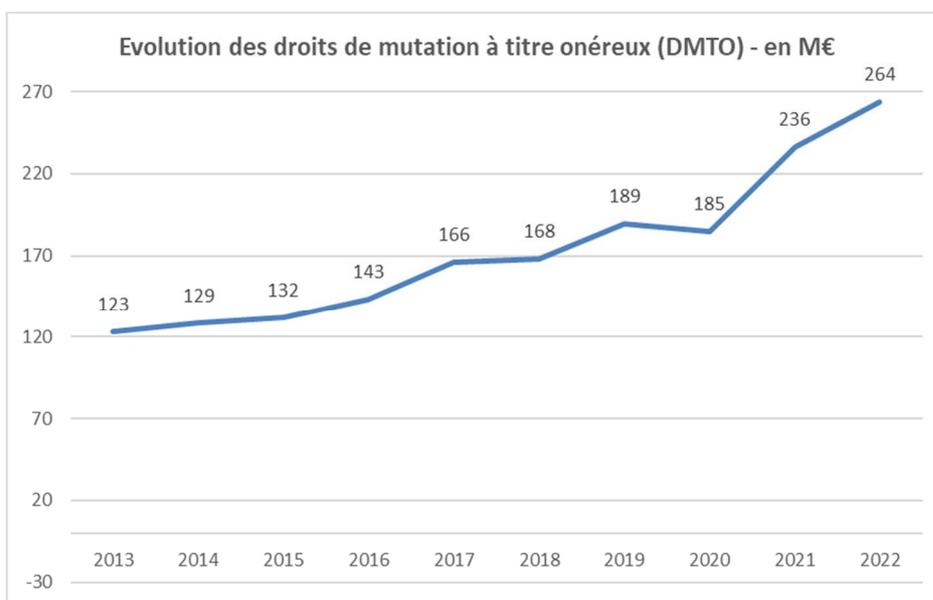
▪ Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est fixé par la loi de finances initiale. Pour l'Isère, le montant de la DGF 2022 atteint 163,3 M€, soit - 0,3 % par rapport à 2021. La dotation globale de décentralisation (DGD), reste stable à 6,2 M€.

Des dotations, versées par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), ont été créées en 2006 pour compenser les charges financières consécutives à la création, dans chaque Département, d'une maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et au versement d'une allocation de prestation du handicap (PCH). Elles s'élèvent à 17,9 M€ en 2022. La CNSA verse également une compensation pour l'allocation personnalisée d'autonomie, dont le montant s'élève à 43,7 M€.

Viennent s'ajouter une part de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) au titre des dépenses d'allocation du RSA (61 M€) et une dotation de l'Etat, le fonds de mobilisation pour l'insertion (FMDI) qui s'élève à 5,5 M€ en 2022.

▪ La fiscalité indirecte constitue une part importante des ressources départementales. Ainsi, en 2022, hors panier fiscal, elle représente 33,4 % des recettes de fonctionnement (32,1 % en 2021). Elle se compose essentiellement des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) et de la TICPE. Ces trois postes représentent à eux seuls 87,6 % de la fiscalité indirecte.

- Les DMTO représentent près de la moitié des ressources de la fiscalité indirecte. La loi de finances pour 2014 a ouvert aux Départements le droit d'augmenter leur taux sur l'assiette des DMTO de 3,8 % à 4,5 %. En 2022, l'Isère a porté ce taux à 4,5 %. Pour l'Isère, le produit de cette taxe augmente de + 11,6 % en 2022 (+ 1,7 % en moyenne pour l'ensemble des Départements⁵), pour atteindre 263,5 M€.



- Les Départements disposent de fractions de taux de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), pour couvrir les charges transférées. La TSCA perçue en 2022 s'élève à 82,6 M€. Elle est complétée par une part prélevée sur la TICPE à hauteur de 11,1 M€ pour 2022.
- En 2022, le Département est bénéficiaire du fonds de péréquation des DMTO (fusion des précédents fonds DMTO créés en 2011 et 2014) pour 18,3 M€ et contributeur pour 25 M€, soit un solde négatif de - 6,7 M€. A noter que le Département est également contributeur au titre du fonds de péréquation de la CVAE pour un montant de + 0,5 M€.
- D'autres taxes sont perçues par le Département : taxe d'aménagement, taxe sur l'électricité, sur les remontées mécaniques, taxe additionnelle à la taxe de séjour et taxe sur l'énergie hydraulique. A total, cette fiscalité indirecte représente 2,4 % des recettes de fonctionnement.

⁵ Rapport de l'observatoire des finances locales – DGCL – juillet 2023

3 - la dette propre et la dette garantie

⇒ La dette propre

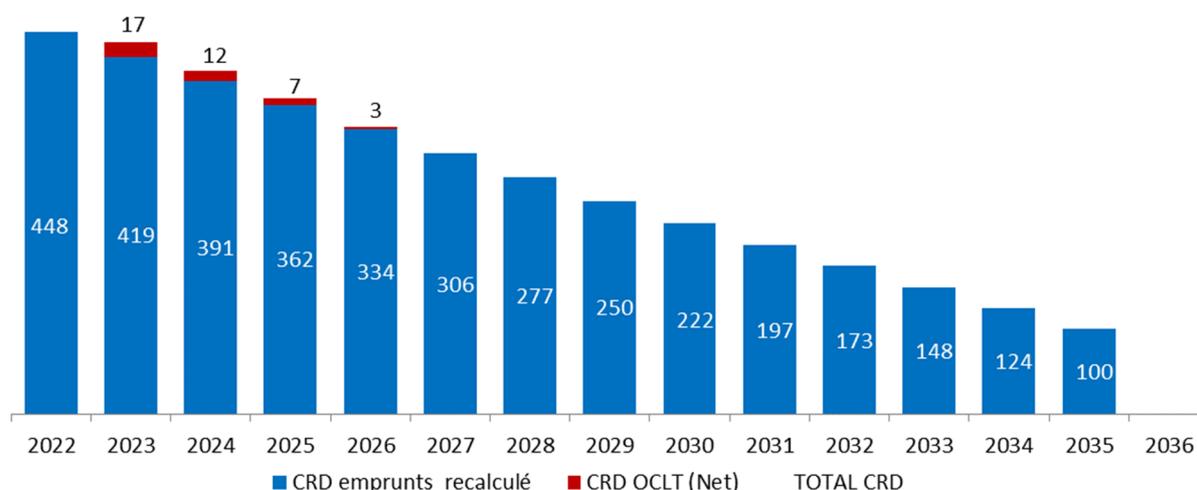
Au 31 décembre 2022, l'encours de dette propre bancaire du Département s'élève à 447,9 M€. La capacité de désendettement de la collectivité se situe à 1,6 an (encours de la dette rapporté à l'épargne brute).

Profil du stock de la dette :

		Emprunts	OCLT
Capital restant dû au 01-01	447 878 458 €	447 878 458 €	0 €
<i>Capital restant dû en tenant compte des non-encaissés</i>	<i>447 878 458€</i>	<i>447 878 458 €</i>	
Gissler	1A	1A	1A
Nombre d'opérations	44	41	3
Nombre de prêteurs	10	9	2
Taux actuariel de la dette au 01-01 (hors reports)		0,93%	

Profil d'extinction de la dette en millions d'euros, comprenant les emprunts « classiques » et les OCLT (crédits de type revolving).

Profil d'extinction au 31/12/2022

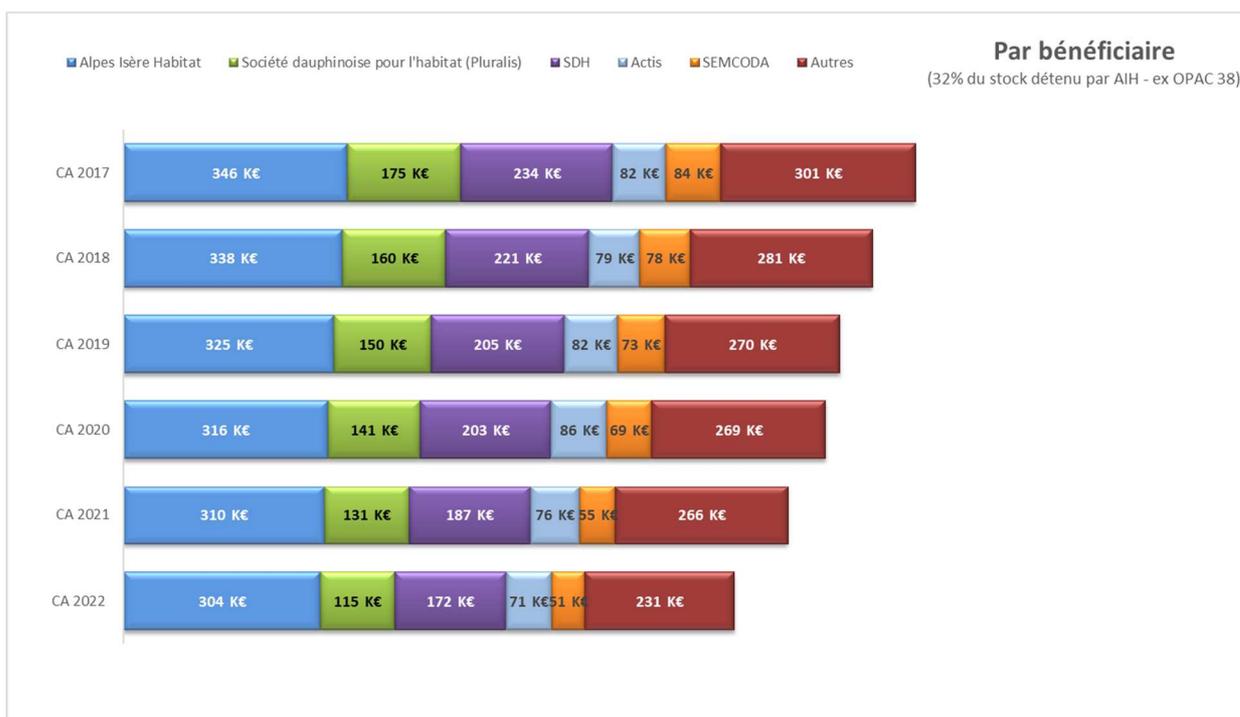


⇒ La dette garantie

Par ailleurs, le Département de l'Isère accorde des garanties d'emprunts à d'autres structures : 943,4 M€ de capital restant dû étaient ainsi garantis au 31/12/2022 (contre 1,033 milliard d'euros en 2021), soit une baisse de près de 90 M€. Les garanties constituant le stock au 31/12/2022 concernent principalement des opérations de logement social pour 745,3 M€ (soit 79 % du total de la dette garantie) et des opérations liées au secteur médico-social pour 198,1 M€ (soit 21 %).

Au sein des organismes bénéficiaires de la garantie départementale, tous secteurs confondus, Alpes Isère Habitat représente à lui-seul presque 1/3 de la dette garantie (304 M€ soit 32 %), puis la Société Dauphinoise pour l'Habitat (172 M€ soit 18 %) et la Société d'Habitation des Alpes (115 M€ soit 12 %).

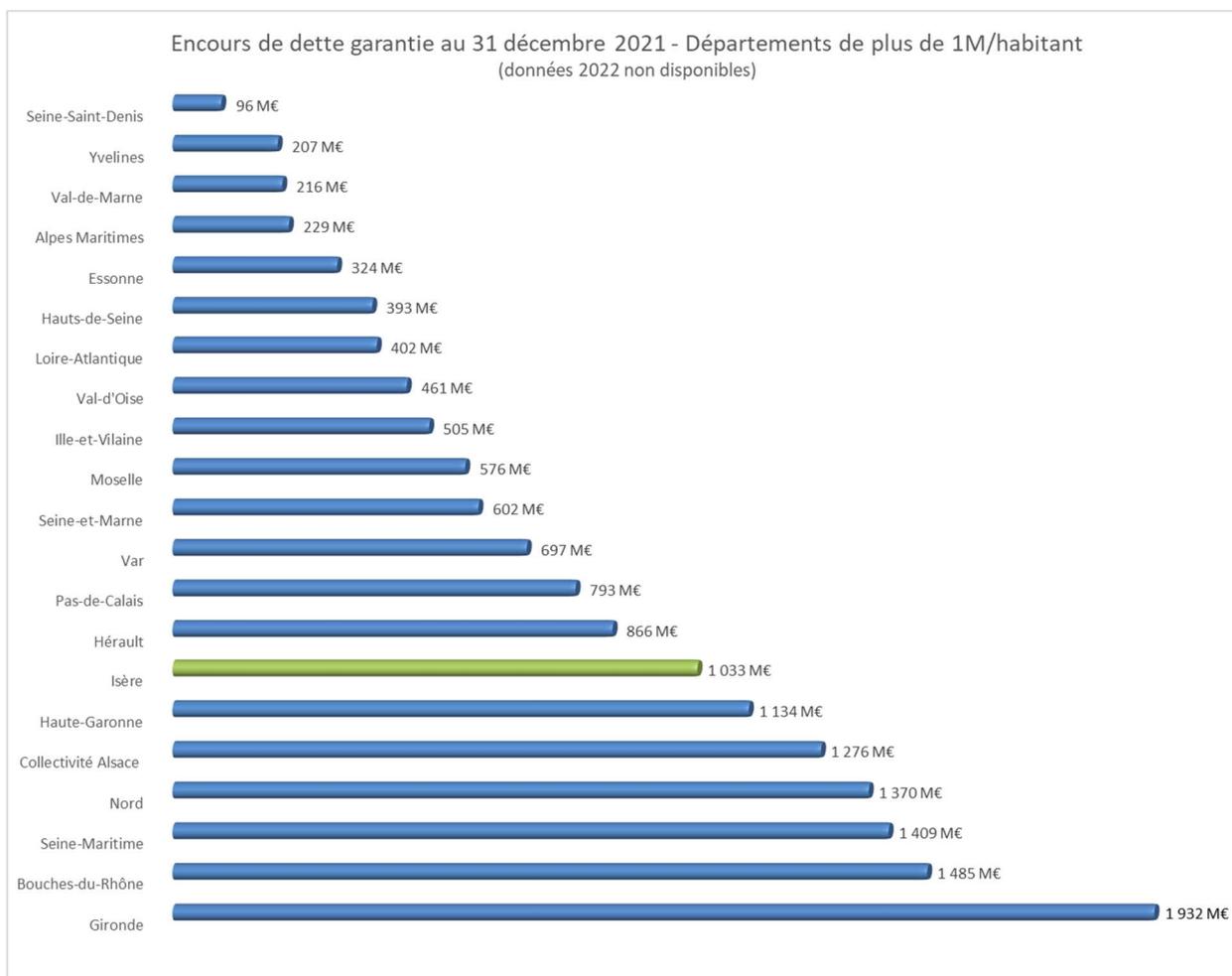
L'évolution de l'encours de dette des principaux bailleurs, qui représente les 3/4 du capital restant dû (CRD) au 31/12/2022, est la suivante :



Le montant moyen de la dette garantie par les Départements comparables - en termes de démographie, de surface ou de configuration - s'établit à 743 M€ au 31 décembre 2021⁶ en légère progression par rapport à 2020 (722 M€).

La moyenne du ratio Galland est de 6,29 : ainsi notre Département avec un ratio de 2,9 se situe à un niveau nettement meilleur (c'est même le meilleur du panel après les Hauts-de-Seine : 1,7).

⁶ Données 2022 des départements non disponibles



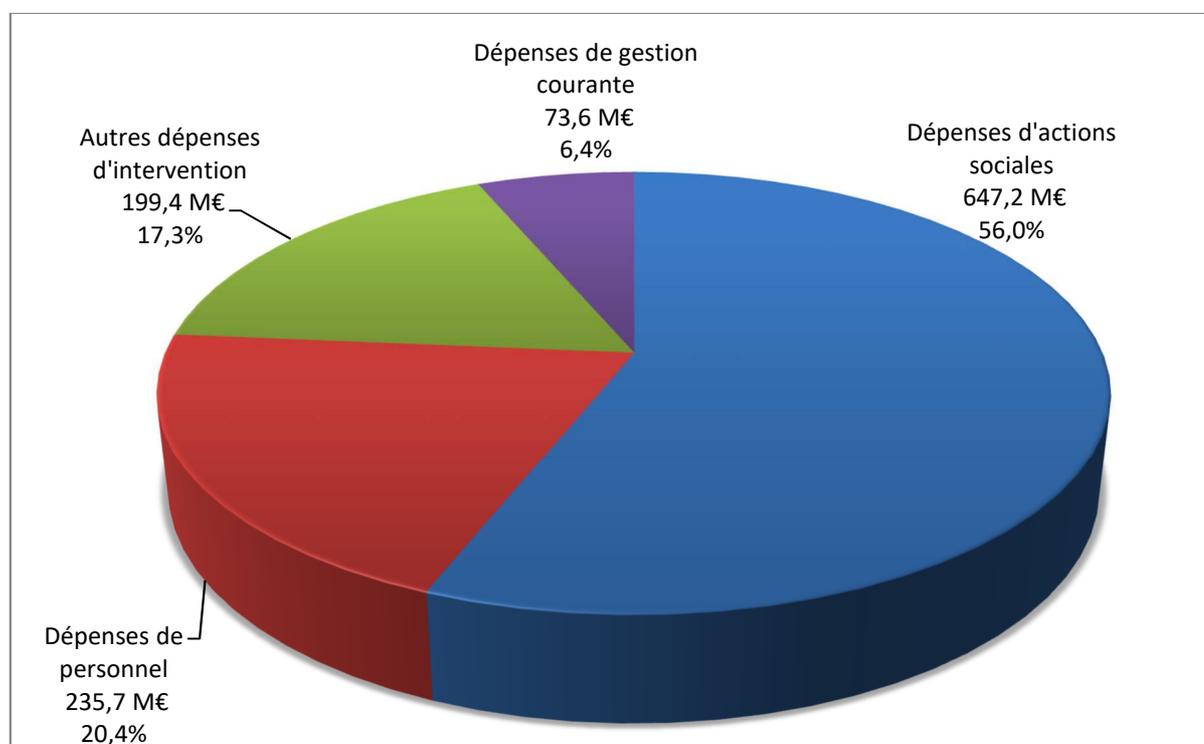
Pour rappel, l'assemblée départementale s'est fixée comme objectif de réduire progressivement cette dette garantie, lors des délibérations des 17 décembre 2015 et 12 avril 2019 modifiant les modalités d'octroi et de réitération des garanties d'emprunts.

En conséquence, une diminution du stock de la dette garantie est constatée depuis 2015 : - 25 % entre 2015 et 2022, soit une baisse de 338 M€.

4 - les dépenses de fonctionnement en 2022

Les dépenses totales de fonctionnement du budget principal - dépenses de gestion et charges financières - s'élèvent à 1 155,9 M€ en 2022, en hausse de + 1,5 % par rapport à 2021.

Structure et répartition des dépenses de fonctionnement en 2022 :



Les dépenses de gestion courante s'établissent à 73,6 M€, en hausse de + 8,5 % par rapport à 2021 (du fait de l'inflation, du coût de l'énergie et des matières premières).

Les dépenses sociales hors frais de personnel s'élèvent à 647,2 M€ (- 0,1 %). Elles représentent plus de la moitié des dépenses de fonctionnement (56 %). En 2022, le nombre d'allocataires du RSA pris en charge par le Département a baissé de - 2,2 %, alors que le nombre de bénéficiaires de l'APA a augmenté de + 1,2 %.

Il s'agit plus particulièrement de :

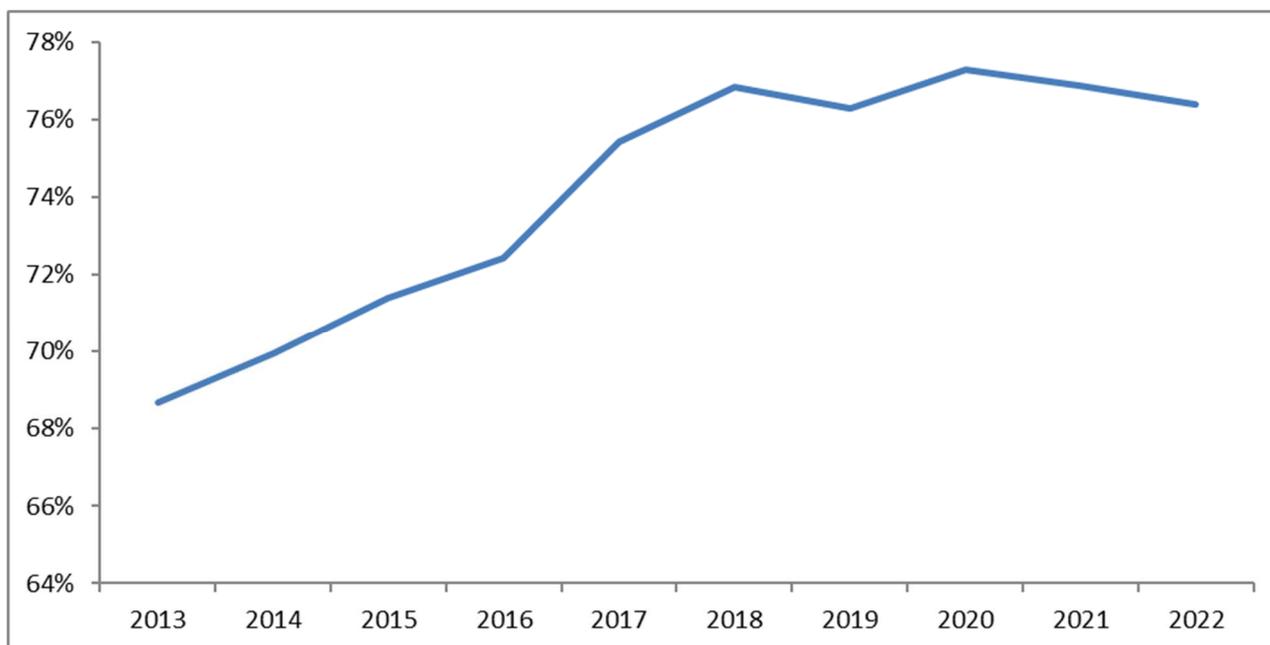
RSA : allocation et insertion dont 130,5 M€ d'allocation (- 5,8 %)	137,9 M€	- 4,9 %
l'aide à l'enfance :	130,1 M€	+ 2,8 %
l'aide aux personnes âgées :	188,4 M€	- 1,4 %
l'aide aux personnes handicapées :	180,9 M€	+ 4,0 %

Il est à noter que les seules compétences d'allocations individuelles de solidarité transférées au Département par l'Etat représentent un reste à charge non compensé de l'ordre de 180,1 M€ en 2022.

Les frais de personnel s'élèvent à 235,7 M€, soit une augmentation de + 3,4 % liée principalement à la revalorisation du point d'indice et du salaire minimum.

Les charges contraintes, relatives aux frais de personnel et aux dépenses de solidarité représentent plus des $\frac{3}{4}$ des dépenses de fonctionnement en 2022. Sur une période de 10 ans, ce coefficient de rigidité passe de 68 % en 2012 à 76 % en 2022.

Evolution des charges contraintes (personnel et dépenses sociales) :



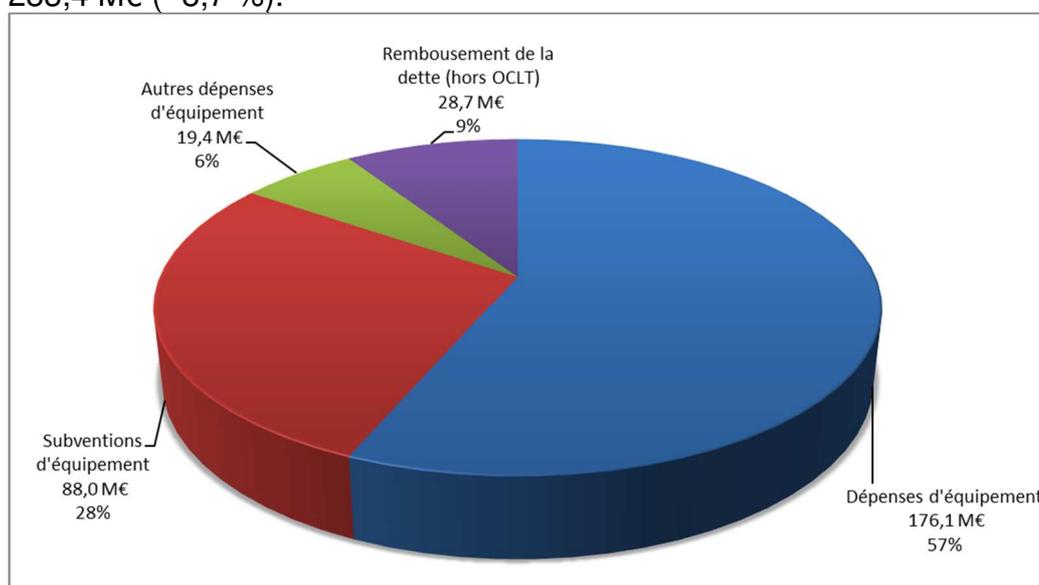
L'inflexion entre 2018 et 2019 est liée à la baisse du nombre d'allocataires du RSA (également entre 2020 et 2022) et à la mise en place du paiement net de l'hébergement des personnes âgées et des personnes handicapées

Les autres dépenses d'intervention sont en hausse de + 1,9 % et s'élèvent à 195,6 M€ (16,9 % des dépenses). Ces autres dépenses d'intervention regroupent notamment les domaines des transports, de la culture, des collèges, ainsi que la participation au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS). A noter que cette participation a été augmentée de + 2,6 % en 2022, après 2,8 % en 2021.

5 - les dépenses et recettes d'investissement en 2022

⇒ Structure et répartition des dépenses d'investissement en 2022 :

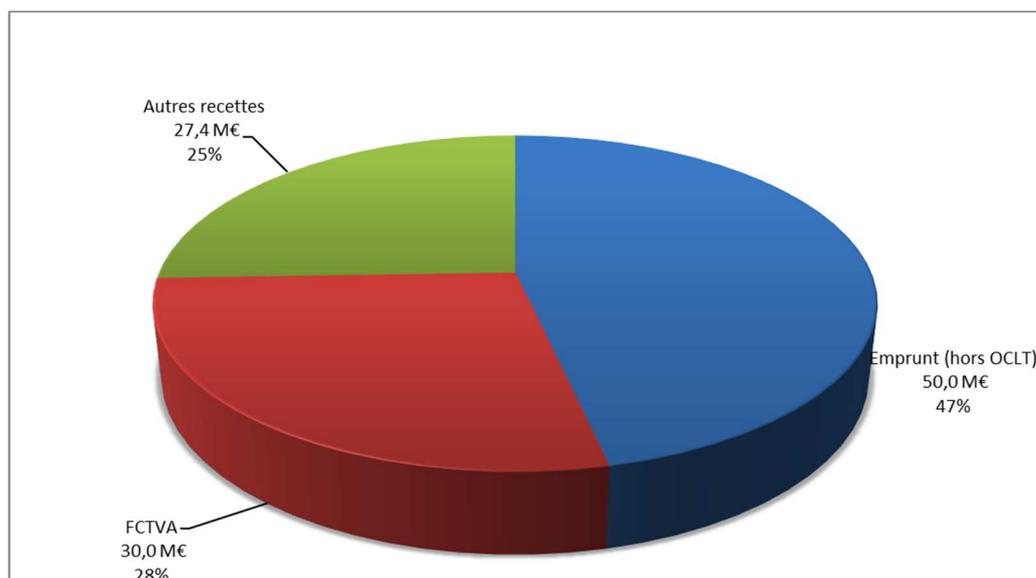
Les dépenses d'investissement de l'Isère, sur son budget principal, s'établissent à 317,1 M€, ramenées, hors remboursement d'emprunt et hors OCLT, à 283,4 M€ (- 8,7 %).



Les dépenses d'équipement directes - c'est-à-dire celles qui enrichissent le patrimoine départemental - atteignent 176,1 M€ (- 4,5 %). Elles représentent 62,1 % des dépenses d'investissement hors emprunt.

Les autres dépenses d'investissement, 107,4 M€ sont essentiellement composées de subventions d'équipement versées (88,0 M€), en hausse de plus de 11 % par rapport à 2021. Les subventions d'équipement aux communes et aux groupements de communes représentent 61,6 % de ces subventions d'équipement, soit 54,2 M€.

⇒ Structure et répartition des recettes d'investissement en 2022 :



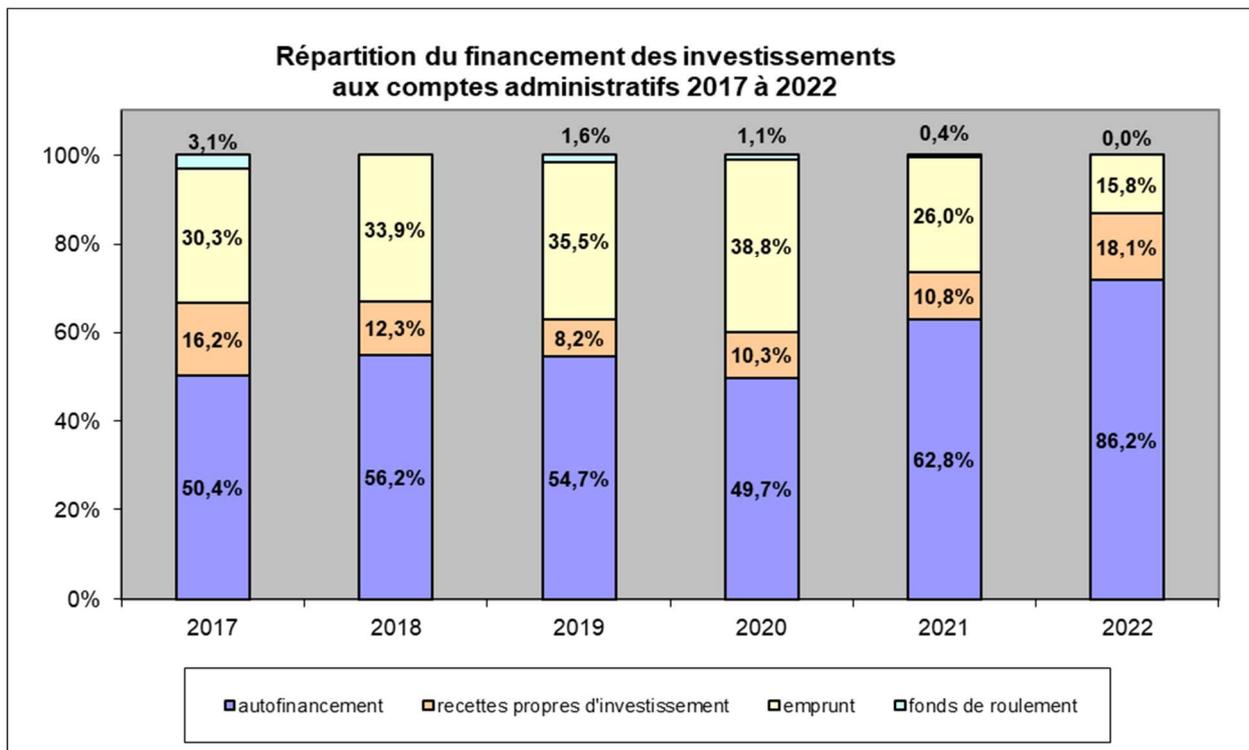
Les recettes d'investissement en 2022 :

Ces recettes atteignent 107,5 M€ dont 50 M€ d'emprunt.

Les ressources d'investissement hors emprunt s'élèvent à 57,5 M€. Elles sont composées principalement de participations et de subventions reçues et du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ⁷.

Financement des investissements en 2022 :

Les ressources propres (épargne brute et ressources d'investissement), qui atteignent 330,8 M€, permettent de financer les 317,1 M€ de dépenses d'investissement, de baisser le recours à l'emprunt et d'augmenter le fonds de roulement.



⁷ Ces recettes incluent le remboursement de l'avance versée au budget annexe Aménagement numérique THD (5,5 M€).

Conclusion

Un contexte international et national difficile

En 2022, en dépit d'une croissance économique mondiale plutôt atone, les indicateurs des collectivités territoriales demeurent bons.

Toutefois, une diminution des dépenses publiques est à prévoir, notamment avec l'arrêt progressif des aides de l'Etat pour faire face à la forte inflation.

De plus, la dégradation de l'activité économique au cours de l'année 2022 conjuguée à la hausse des taux d'intérêt, l'accélération de l'inflation ou encore l'évolution du marché mondial des matières premières, viennent impacter les finances locales et renforcer leurs difficultés.

⇒ Des points de vigilance et des difficultés attendues pour les collectivités locales

- L'obtention de prêts est rendue plus difficile en raison de la hausse durable des taux d'intérêt et par le durcissement des conditions de souscription.
- La baisse amorcée des transactions immobilières va vraisemblablement engendrer une diminution du produit des droits de mutation à titre onéreux pour les prochaines années.
- Il est envisagé un retour au Pacte de stabilité et de croissance qui contraint les Etats de l'Union européenne à une maîtrise de leurs finances publiques. Dans cette perspective, la Loi de programmation des finances publiques 2023-2027 ambitionne un retour à l'équilibre des comptes publics.
- Les collectivités seront mises à contribution pour le redressement des comptes publics. A titre d'exemple, l'Etat a décidé de geler le montant des dotations sans prendre en compte l'inflation, ce qui se traduira par une perte nette de ressources pour les collectivités locales.

C'est dans ce contexte paradoxal et particulièrement contraint et incertain que les collectivités locales sont attendues pour financer une partie de la transition énergétique ; ce qui illustre l'ampleur des défis à relever.

⇒ Des marges de manœuvre préservées

Les marges de manœuvre financières du Département permettent de maintenir un niveau d'investissement élevé. Cette bonne situation financière lui permet de faire face aux difficultés de la conjoncture actuelle, au service de ses différents publics, notamment grâce au dynamisme de la fraction de TVA qui remplace depuis 2021 la taxe sur le foncier bâti et qui remplacera à compter de 2023 la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. La préservation de ces marges est d'autant plus nécessaire que les Départements ont perdu tout pouvoir de taux et de levier fiscal.

Analyse des comptes du Département

La présente étude a été réalisée à partir des **comptes de gestion** du budget principal du Département de 2018 à 2022, et de données nationales issues de la DGCL. Il s'agit d'une approche par compte et non par fonction ou domaine.

Il convient de noter que le compte de gestion comprend des opérations qui n'apparaissent pas dans le compte administratif (opérations non budgétaires), ce qui explique les différences de montants et ratios avec les données du compte administratif.

1 – La situation financière du Département

Le bilan permet de valoriser à l'actif :

- les biens détenus par le Département, les immobilisations incorporelles, corporelles et financières (haut de bilan) ;
- le cycle d'exploitation (créances d'exploitation).

Au passif, il retrace les capitaux permanents et les dettes d'exploitation.

Le bilan du Département s'élève à 7,9 milliards d'euros en valeur brute⁸ :

	2018	2019	2020	2021	2022
bilan net	5 515 299 079	5 704 861 917	5 868 269 973	6 027 840 395	6 276 135 849
amortissements et provisions	1 188 624 922	1 296 706 917	1 381 731 996	1 504 265 227	1 623 913 911
bilan brut	6 703 924 001	7 001 568 834	7 250 001 969	7 532 105 622	7 900 049 760

L'actif brut immobilisé est réparti entre 84 % pour les immobilisations d'investissement, 15 % pour les subventions d'investissement et 1% pour les immobilisations financières :

	2018	2019	2020	2021	2022
subventions d'équipement	840 399 614	947 171 665	1 020 236 880	1 099 082 963	1 167 057 510
immobilisations d'investissement	5 691 337 845	5 879 364 833	6 051 639 163	6 230 719 046	6 419 354 798
imm financières et créances	15 631 270	25 816 447	36 917 753	67 666 004	63 496 938
total actif immobilisé	6 547 368 729	6 852 352 945	7 108 793 796	7 397 468 013	7 649 909 245
part des subventions d'équipement	13%	14%	14%	15%	15%
part de l'équipement propre	87%	86%	85%	84%	84%

Le patrimoine de la collectivité augmente de + 3,4 % en 2022.

L'amortissement, soit 1,6 milliard d'euros, représente 21 % de l'actif immobilisé.

Les immobilisations financières correspondent principalement aux prises de participation du Département dans les sociétés d'économie mixte.

Il ressort de ces éléments que l'ensemble des capitaux permanents est supérieur aux actifs immobilisés ce qui permet de dégager un fonds de roulement positif.

	2018	2019	2020	2021	2022
capitaux permanents (a)	6 644 061 159	6 941 529 786	7 195 211 386	7 477 991 776	7 824 377 152
actif immobilisé (b)	6 547 368 729	6 852 352 945	7 108 793 795	7 397 468 013	7 649 909 245
fonds de roulement (a-b)	96 692 430	89 176 841	86 417 591	80 523 763	174 467 907

Le fonds de roulement, qui calcule l'écart entre les capitaux permanents et les immobilisations, mesure les moyens financiers stables à moyen et long termes

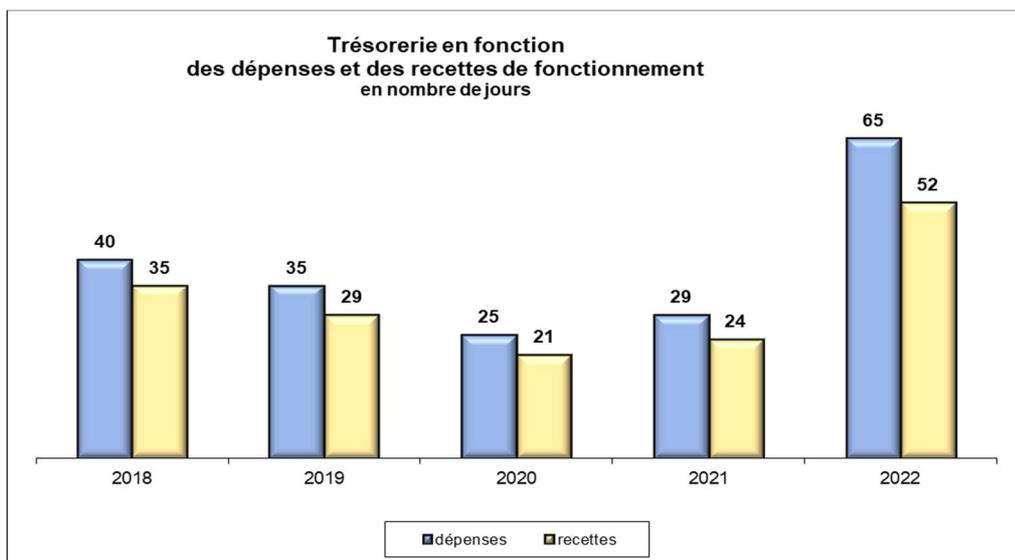
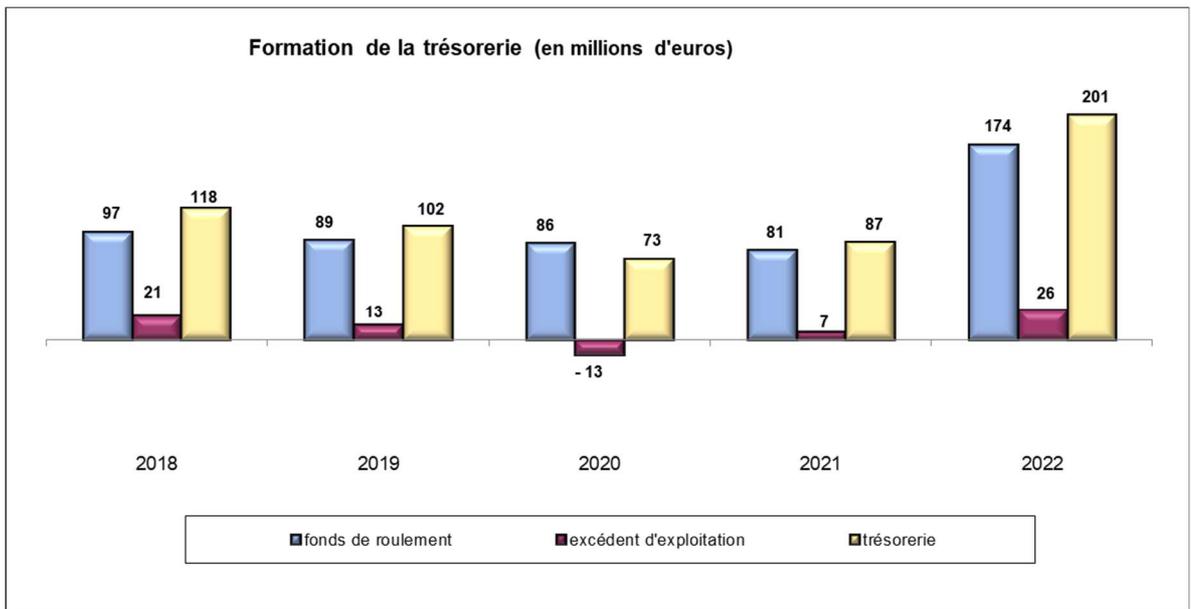
⁸ Le bilan net des amortissements figure en annexe 3

pour financer les investissements futurs du Département. Il est à noter que le fonds de roulement augmente fortement en 2022 (+ 93,9 M€).

Le besoin en fonds de roulement (BFR) traduit le solde entre les créances et les dettes d'exploitation. En 2022, l'excédent de financement a pour effet d'augmenter le niveau de trésorerie (+ 113,2 M€).

	2018	2019	2020	2021	2022
fonds de roulement	96 692 430	89 159 838	86 417 590	80 523 763	174 467 907
besoin en fonds de roulement	- 21 362 822	- 13 259 455	13 438 659	- 6 956 350	- 26 260 909
trésorerie	118 055 252	102 419 293	72 978 931	87 480 113	200 728 816

(*) le besoin en fonds de roulement négatif correspond à un excédent de financement.

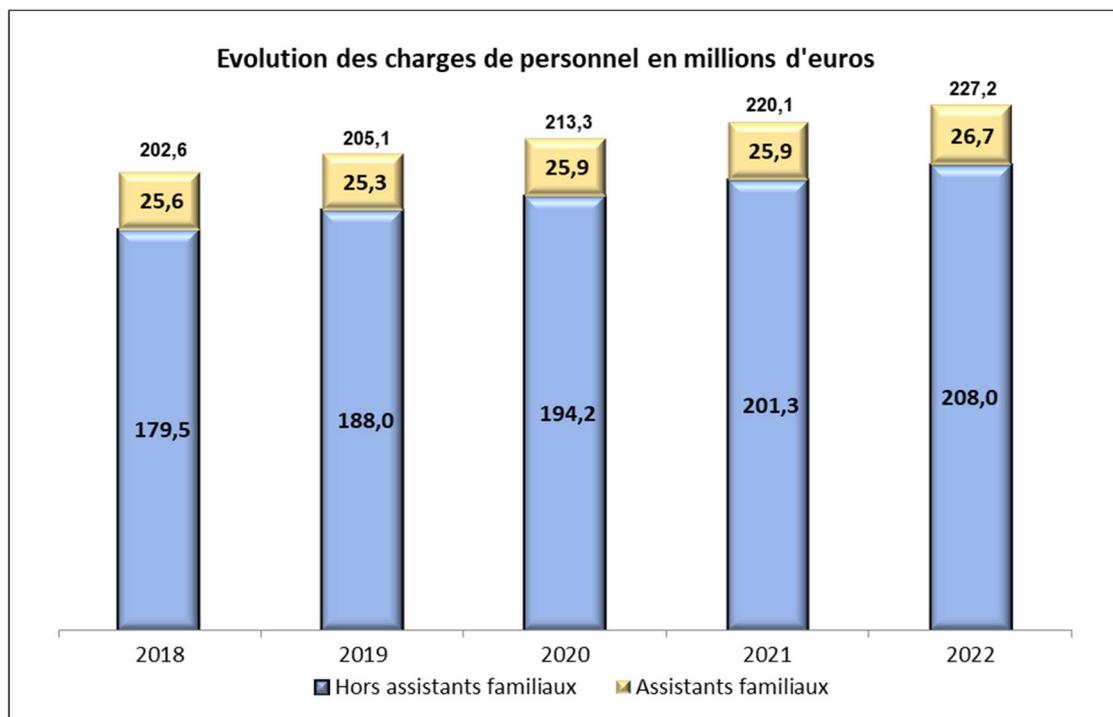


La trésorerie représente 65 jours de dépenses de fonctionnement au 31 décembre 2022.

2 – Compte de gestion – Les charges de personnel

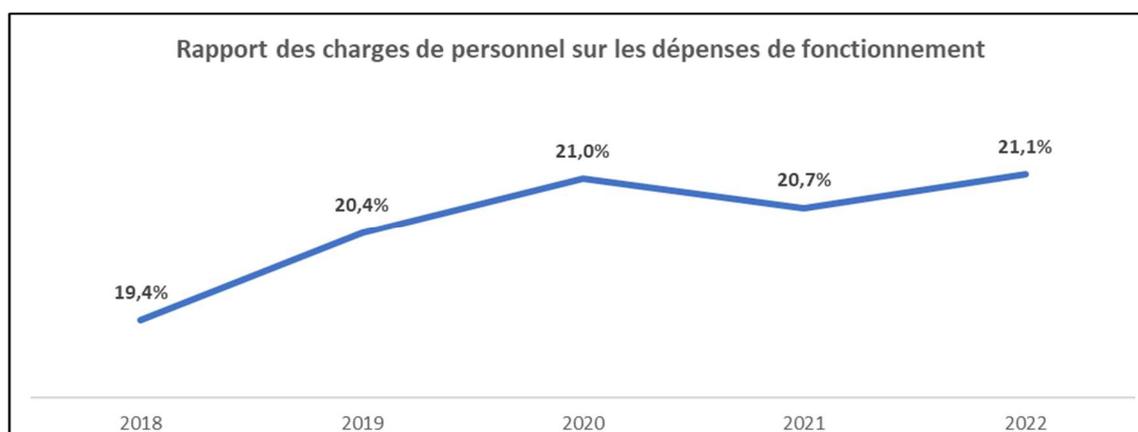
Mode de calcul DGCL : comparatif entre les Départements

Les charges de personnel augmentent de + 3,3 % en 2022. Cette hausse est liée principalement à la revalorisation indiciaire et à la hausse du salaire minimum.



Sur la période 2018 à 2022, les charges de personnel évoluent de + 14,4 % dont + 15,9 % hors assistants familiaux et + 4,2 % pour les assistants familiaux.

Le ratio des charges de personnel sur le total des charges de fonctionnement s'élève en 2022, à 21,1 % pour l'Isère (20,1 % pour les Départements de la même strate). Toutefois, la comparaison entre collectivités est difficile, en l'absence d'indicateurs sur les choix de gestion, notamment sur l'externalisation de certaines missions.



3 – Compte de gestion – Autofinancement et investissement

Mode de calcul DGCL : comparatif entre les Départements

L'épargne brute (différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement) constitue la ressource fondamentale dont dispose le Département pour autofinancer ses besoins en investissements en limitant le recours à l'emprunt. Elle constitue une ressource durable représentant l'excédent de ressources internes dégagées par son activité.

Entre 2021 et 2022, les dépenses de fonctionnement (dont charges financières) du Département augmentent + 1,4 % (+ 2,9 % au niveau national) et les recettes sont en hausse de + 5 % (+ 3,3 % au niveau national). En conséquence l'épargne brute est en hausse de + 22,8 %, soit nettement plus qu'au niveau national (+ 5,3 %).

La capacité de financement annuelle est appréciée au travers du taux d'épargne brute (épargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement). Elle reflète la capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement sur sa section de fonctionnement. Ce taux d'épargne brute est de 19,7 % pour l'Isère, proche de la moyenne des Départements (16,7 %).

En investissement, les dépenses hors dette baissent de - 9,1 % (+ 7,5 % au niveau national) et les recettes évoluent à + 41,4 %⁹ (+ 8,8 % au niveau national). Le besoin de financement de l'investissement, couvert par une épargne brute forte et en complément, un recours à l'emprunt moindre de - 44,4 % (- 17,7 % au niveau national).

Le taux d'endettement s'établit à 32,3 % (43,1 % au niveau national) et le délai de désendettement à 1,6 an (2,6 ans au niveau national).

Ces différents indicateurs démontrent que le Département dispose d'une structure financière solide et ainsi d'une bonne capacité à investir pour les années futures.

⁹ Ces recettes incluent le remboursement de l'avance versée au budget annexe Aménagement numérique THD (5,5 M€). Sans ce remboursement, les recettes d'investissement progressent de 28,2 %.

ANNEXES

1 - **Le compte administratif consolidé 2022** : élaboré par l'ordonnateur, il retrace l'exécution du budget principal et des budgets annexes.

2 - **Le compte administratif du budget principal 2022**, périmètre de l'étude :

- Les mouvements budgétaires correspondent à la somme des mouvements réels et des mouvements d'ordre.
- Les mouvements réels correspondent aux mouvements se traduisant par des encaissements et des décaissements effectifs, hors mouvements rattachés à l'exercice précédent.
- Les mouvements d'ordre correspondent à des jeux d'écriture n'impliquant pas d'encaissements ou de décaissements effectifs.

3 - **Le bilan du compte de gestion du budget principal 2022** : le compte de gestion, établi par le comptable, retrace non seulement les mouvements budgétaires qui apparaissent dans la comptabilité de l'ordonnateur mais, également, les opérations non budgétaires qui en résultent, ainsi que leur recouvrement.

4 - **Les ratios légaux** : les articles L. 3313-1 et R. 3313-1 du Code général des collectivités territoriales font obligation aux Départements de publier en annexe de leurs documents budgétaires une série de 11 ratios, appelés données synthétiques.

5 - **Le tableau général d'équilibre 2018-2022 du budget principal** : le tableau retrace les soldes de gestion, ainsi que l'évolution d'autres agrégats comme l'encours de dette et le fonds de roulement de la collectivité.

6 - **Les organismes satellites principaux du Département** : illustration graphique sous forme de « galaxie » (données 2021).

Département de l'Isère - Budget consolidé

1 - Budget consolidé au compte administratif 2022 - hors reprise des résultats antérieurs

Opérations réelles	Budgets Annexes					Budget principal	Total consolidé
	Boutiques Musées	Laboratoire vétérinaire	Cuisine centrale	Aménagement numérique	Total		
Dépenses de fonctionnement	0,30 M€	2,16 M€	13,51 M€	1,35 M€	17,32 M€	1 155,91 M€	1 173,22 M€
<i>dont flux croisés (1)</i>		1,58 M€	5,27 M€	1,10 M€	7,95 M€	11,57 M€	19,52 M€
Recettes de fonctionnement	0,35 M€	2,15 M€	13,86 M€	3,42 M€	19,77 M€	1 429,21 M€	1 448,98 M€
<i>dont flux croisés (1)</i>	0,00 M€	1,13 M€	8,72 M€	1,72 M€	11,57 M€	7,95 M€	19,52 M€
Dépenses d'investissement				9,98 M€	9,98 M€	317,10 M€	327,08 M€
<i>dont remboursement de la dette et OCLT (164)</i>						33,66 M€	33,66 M€
dépenses d'investissement (hors emprunt et OCLT)				9,98 M€	9,98 M€	283,44 M€	293,41 M€
<i>dont dépenses d'équipement (20 21 23)</i>				4,50 M€	4,50 M€	176,06 M€	180,56 M€
<i>dont subventions versées (204)</i>						88,00 M€	88,00 M€
Recettes d'investissement				23,11 M€	23,11 M€	107,47 M€	130,57 M€
<i>dont emprunt classique et OCLT (164)</i>						50,00 M€	50,00 M€
recettes d'investissement (hors emprunt et OCLT)				23,11 M€	23,11 M€	57,47 M€	80,57 M€
total dépenses	0,30 M€	2,16 M€	13,51 M€	11,32 M€	27,29 M€	1 473,01 M€	1 500,30 M€
<i>total dépenses hors flux croisés</i>	0,30 M€	0,58 M€	8,24 M€	10,22 M€	19,34 M€	1 461,44 M€	1 480,78 M€
total recettes	0,35 M€	2,15 M€	13,86 M€	26,52 M€	42,88 M€	1 536,68 M€	1 579,56 M€
<i>total recettes hors flux croisés</i>	0,35 M€	1,02 M€	5,14 M€	24,80 M€	31,31 M€	1 528,73 M€	1 560,04 M€
Résultat de l'exercice avant reprise (Variation de fonds de roulement entre 2021 et 2022)	0,05 M€	-0,01 M€	0,35 M€	15,20 M€	15,59 M€	63,67 M€	79,26 M€

(1) subventions d'équilibre et remboursements de frais entre le budget principal et les budgets annexes, de mêmes montants en dépenses et en recettes

Département de l'Isère - Budget principal
2. Balance générale du compte administratif 2022

Opérations budgétaires par chapitre hors reprise des résultats 2021 (001 et 002)	Nomenclature comptable	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Section d'investissement							
	010						
	018	184 073,33		184 073,33			
	020						
	021						
	024						
	040	8 825 129,00	129 830 465,97			8 825 129,00	129 830 465,97
	041	22 997 642,72	22 997 642,72			22 997 642,72	22 997 642,72
	10	1 963 429,47	150 582 859,72	1 963 429,47	150 582 859,72		
	13	7 744,58	21 155 277,59	7 744,58	21 155 277,59		
	16	49 642 441,32	50 000 000,00	49 642 441,32	50 000 000,00		
	20	9 857 112,41	3 885,00	9 857 112,41	3 885,00		
	204	87 816 768,73	358 554,00	87 816 768,73	358 554,00		
	21	19 477 218,04	242,01	19 477 218,04	242,01		
	23	146 728 127,17	207 786,67	146 728 127,17	207 786,67		
	24						
	26	75 000,00		75 000,00			
	27	1 343 798,47	5 587 864,83	1 343 798,47	5 587 864,83		
	458xx	6 705,00	109 965,95	6 705,00	109 965,95		
	Total section d'investissement	348 925 190,24	380 834 544,46	317 102 418,52	228 006 435,77	31 822 771,72	152 828 108,69
Section de fonctionnement							
	011	80 265 187,95	0,00	80 265 187,95			
	012	216 900 568,60	0,00	216 900 568,60			
	013	0,00	951 431,69		951 431,69		
	014	39 288 352,63	0,00	39 288 352,63			
	015	30 440,82	0,00	30 440,82			
	016	150 001 965,78	49 429 406,73	150 001 965,78	49 429 406,73		
	017	147 577 575,71	3 271 826,95	147 577 575,71	3 271 826,95		
	023						
	022						
	042	129 830 465,97	8 825 129,00			129 830 465,97	8 825 129,00
	65	511 894 931,87		511 894 931,87			
	657	32 229 156,00		32 229 156,00			
	6586	675 240,85		675 240,85			
	66	3 819 858,90		3 819 858,90			
	67	3 161 583,71		3 161 583,71			
	68	2 293 299,00		2 293 299,00			
	70		10 843 323,08		10 843 323,08		
	73		923 679 583,91		923 679 583,91		
	731		148 550 201,00		148 550 201,00		
	74		259 468 439,32		259 468 439,32		
	75		29 560 172,60		29 560 172,60		
	76		713 401,02		713 401,02		
	77		2 016 925,19		2 016 925,19		
	78		725 899,65		725 899,65		
	Total section de fonctionnement	1 285 739 471,79	1 438 035 740,14	1 155 909 005,82	1 429 210 611,14	129 830 465,97	8 825 129,00
Total général		1 634 664 662,03	1 818 870 284,60	1 473 011 424,34	1 657 217 046,91	161 653 237,69	161 653 237,69
Résultat de l'exercice 2022		184 205 622,57					
Reprise des excédents et déficit de 2021		-21 163 507,24					
Résultat de clôture 2022 (fonds de roulement)		163 042 115,33					

(*) chapitres ne donnant pas lieu à l'émission de titres et de mandats

Département de l'Isère

3. Bilan du compte de gestion 2022

Tableau : bilan au 31 décembre 2022

Bilan extrait du compte de gestion, document établi par le Payeur Départemental

	31 décembre 2022
ACTIF	
I Actif immobilisé (actif net)	
Subventions d'équipement versées	705 361 588,51
Autres immobilisations incorporelles	21 794 736,19
<i>* Immobilisations corporelles</i>	
<i>1) en toute propriété</i>	
Terrains	76 101 857,22
Constructions	452 131 639,55
Constructions sur sol d'autrui	29 277 489,14
Réseaux et installations de voirie, rés. Divers	3 919 973 113,46
Œuvres d'art	16 679 627,62
Autres immobilisations corporelles	33 509 797,51
Immobilisations en cours	317 047 007,58
Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	49 440 484,99
<i>2) reçues par une mise à disposition</i>	
Constructions	322 673 104,78
Constructions sur sol d'autrui	130 384,50
Réseaux et installations de voirie, rés. divers	23 799 037,89
Autres Immobilisations corporelles	44 053,68
<i>* Immobilisations financières</i>	
Participations et créances rattachées	4 307 037,91
Autres titres immobilisés	
Avances et garanties d'emprunts	136 425,96
Prêts	4 430 000,00
Autres créances	49 588 415,76
Total I	6 026 425 802,25
II Actif circulant	
<i>* Créances</i>	
Redevables et comptes rattachés	739 754,55
Créances douteuses et irrécouvrables	-430 101,75
Créances sur Etat et collectivités publiques	4 112 723,99
Créances sur les budgets annexes	627 794,96
Opérations pour le compte de tiers	239 237,52
Autres créances	32 836 619,68
Disponibilités	200 728 816,14
Total II	238 854 845,09
III Comptes de régularisation	
Primes de remboursement des obligations	
Dépenses à classer ou à régulariser	10 855 201,73
Total III	10 855 201,73
Total de l'actif	6 276 135 849,07

Sources : compte de gestion 2022 – Valeur nette

Département de l'Isère

31 décembre 2022

PASSIF		
I Fonds propres		
<i>* Fonds internes</i>		
Dotations	2 152 198 622,08	
Mise à disposition (chez le bénéficiaire)	93 146 411,06	
Réserves	2 823 584 921,13	
Report à nouveau	37 909 256,81	
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	152 296 268,35	
Subventions transférables	62 804 244,10	
Différences sur réalisations d'immobilisations	-531 296 221,40	
<i>*Autres fonds</i>		
Fonds globalisés	752 913 451,66	
Subventions non transférables	152 975 812,41	
Droit du remettant (transferts de compétences)	2 758 743,48	
Total I	5 699 291 509,68	
II Provisions pour pertes et charges		
Provisions pour risques	5 057 561,69	
Provisions pour charge	100 000,00	
Total II	5 157 561,69	
III Dettes		
<i>* Dettes financières</i>		
Emprunts obligataires		
Emprunts des établissements de crédit	448 460 824,27	
Autres emprunts	47 553 345,60	
<i>* Dettes diverses</i>		
Fournisseurs et comptes rattachés	22 780 403,52	
Dettes fiscales et sociales	1 084 079,27	
Dettes envers l'Etat et les collectivités publiques (opérations particulières)		
Opérations pour le compte de la CE , deniers des pupilles , fonds gérés par le CE		
Dette envers les budgets annexes	5 328 250,10	
Opérations pour le compte de tiers	18 900,00	
Autres dettes	1 144 495,19	
Fournisseurs d'immobilisations	2 325 394,77	
Ordres de paiement		
Total III	528 695 692,72	
IV Comptes de régularisation		
Dépenses à l'étranger ou en instance de règlement		
Recettes à classer ou à régulariser	42 991 084,98	
Total IV	42 991 084,98	
Total du passif	6 276 135 849,07	

Sources : compte de gestion 2022 – Valeur nette

4. Données synthétiques sur la situation financière du Département

Intitulé du ratio et signification		2022
<i>Population de l'Isère 1 296 116 habitants (population municipale totale INSEE au 1er janvier 2022)</i>		
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population Mesure du niveau de service rendu	892 €/hab.
2	Produit des impositions directes / population Mesure de l'importance des recettes émanant du contribuable départemental	115 €/hab.
3	Recettes réelles de fonctionnement / population Mesure des moyens financiers récurrents	1 103 €/hab.
4	Dépenses d'équipement brut / population Mesure de l'effort d'équipement	136 €/hab.
4 bis	Dépenses d'équipement brut + subventions d'équipement allouées / population Mesure de l'effort d'équipement	204 €/hab.
5	Encours de dette au 31 décembre / population Mesure de l'endettement	346 €/hab.
6	Dotations globales de fonctionnement / population Mesure de la principale des dotations de l'Etat versées aux départements	126 €/hab.
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement Mesure relative des charges de personnels qui se caractérisent par leur grande rigidité (statut de la fonction publique territoriale,...)	20,39%
9	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement en capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement Mesure de la marge de manœuvre relative pour dégager de l'autofinancement	82,88%
10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement Mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget	12,32%
10 bis	Dépenses d'équipement brut + subventions d'équipement versées / recettes réelles de fonctionnement (hors excédent reporté) Mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget	18,46%
11	Encours de dette au 31 décembre / recettes réelles de fonctionnement Mesure du poids de la dette par rapport aux recettes courantes	31,34%

Source : compte administratif 2022

Département de l'Isère

5. Les grandes masses budgétaires et financières 2018-2022

(en millions d'euros courants)

Budget principal - Comptes administratifs

	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021>2022
(1) Recettes de fonctionnement	1 276,4	1 308,9	1 275,4	1 369,0	1 429,2	4,4%
<i>dont imposition directe (chapitre 731)</i>	410,2	425,2	436,3	150,2	148,6	-1,1%
<i>dont fraction de TVA (compensation de la perte de la TF)</i>				286,9	314,4	9,6%
<i>dont fiscalité compensée suite à la réforme, hors part DMTO</i>	150,0	153,0	157,8	177,0	178,3	0,7%
<i>dont dotations de l'Etat (DGF, DGD)</i>	179,7	178,4	171,3	170,0	170,0	0,0%
<i>dont recouvrements sur bénéficiaires, tiers payants et successions</i>	52,1	43,5	24,8	24,2	20,0	-17,5%
<i>dont droits de mutation et de publicité foncière, y compris part Etat pour compensation fiscale dès 2011</i>	167,7	189,3	185,0	236,1	263,5	11,6%
<i>dont TICPE et FMDI (compensation allocation RSA)</i>	67,2	66,8	66,6	66,6	66,6	0,0%
<i>dont taxe sur les conventions d'assurance et transferts versés sur TICPE (hors fiscalité compensée)</i>	80,9	86,6	86,4	90,8	93,6	3,1%
<i>dont autres recettes</i>	168,5	166,1	147,2	167,0	174,2	4,3%
(2) Dépenses de gestion	1 092,9	1 084,8	1 081,9	1 135,8	1 152,1	1,4%
<i>dont personnel</i>	205,6	213,8	221,0	228,0	235,7	3,4%
<i>dont dépenses d'intervention</i>	752,7	737,1	743,5	778,2	788,3	1,3%
<i>dont transports</i>	30,9	27,9	18,6	26,0	16,9	-35,1%
<i>dont autres dépenses</i>	103,7	106,1	98,8	103,6	111,2	7,3%
(3)=(1-2) Epargne de gestion	183,5	224,1	193,6	233,2	277,1	18,9%
(4) Frais financiers liés à la dette	2,1	2,4	3,3	3,6	3,8	7,6%
(5)=(3-4) Epargne brute	181,4	221,7	190,3	229,6	273,3	19,0%
(6) Recettes définitives d'investissement	39,6	33,2	39,5	39,4	57,5	45,7%
<i>dont participations et subventions reçues</i>	39,5	31,6	39,2	39,3	51,2	30,4%
<i>dont autres recettes définitives</i>	0,2	1,6	0,3	0,2	6,3	n.s.
(7)=(5+6) Financement propre disponible avant emprunt	221,1	255,0	229,8	269,0	330,8	22,9%
(8) Dépenses d'investissement	262,7	333,8	314,2	310,6	283,4	-8,7%
<i>dont dépenses d'équipement</i>	132,1	193,3	195,9	184,3	176,1	-4,5%
<i>dont subventions d'équipement</i>	99,6	111,3	90,9	78,8	88,0	11,7%
<i>dont autres dépenses d'investissement</i>	31,0	29,2	27,4	47,4	19,4	-59,2%
(9) Remboursement du capital de la dette*	60,3	71,5	68,3	54,9	33,7	-38,7%
(10)=(8+9-7) Besoin de financement	102,0	150,3	152,7	96,5	-13,7	n.s.
(11) Emprunt*	109,5	144,0	148,5	95,0	50,0	-47,4%
Fonds de roulement au 1er Janvier	75,1	82,6	76,3	72,1	99,4	37,9%
Fonds de roulement au 31 décembre	82,6	76,3	72,1	70,6	163,0	131,0%
Variation de fonds de roulement	7,5	-6,3	-4,2	-1,5	63,7	n.s.
Encours de la dette au 31 décembre*	238,7	311,3	391,5	431,5	447,9	3,8%

*y compris OCLT

ANNEXE 6 : Organismes satellites principaux du Département de l'Isère

